

2011_B136

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Aides financières aux particuliers "Plan Solaire et Bois Energies" - Reconduction des aides et des modalités d'attribution

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean-Pierre Saez
Monsieur Jacques Bucki

**Objet : Energie - Aides Financières aux Particuliers « Plan Solaire » et
« Bois Energie » - Reconduction des Aides et des modalités d'attribution.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé la reconduction des modalités d'attributions des aides aux particuliers pour le solaire thermique et le bois énergie pour 2011.

Exposé des motifs :

Par décision du Conseil Communautaire du 19 avril 2004, la Communauté du Pays d'Aix lançait une aide à l'acquisition de chauffe-eau et chauffages solaires pour les particuliers. Le Conseil de Communauté du 14 décembre 2007 a également instaurée une aide similaire pour des équipements de chauffage au bois énergie.

Rappel du montant des aides

Plan Solaire

- Chauffe-eau Solaire Individuel (CESI) : 700 €, du 19/04/2004 au 30/04/2006), puis 350 € depuis le 01/05/2006
- Système combiné chauffage et chauffe-eau solaire (COMBI) : 1 000 € du 19/04/2004 au 30/04/2006, puis 500 € depuis le 01/05/2006

Bois Energie (plaquettes forestières ou granulés de bois)

- Poêle à bois à alimentation manuelle : 250 €
- Poêle à bois relié à un réseau de diffuseur : 500 €
- Chaudière bois : 1500 €

Pour l'année 2011 et les années suivantes, il est proposé de reconduire de façon inchangée le montant de ces aides.

Le bilan pour l'année 2010 n'a pas été très favorable à ce type d'énergie. En effet, le phénomène est général, et s'explique d'une part par la crise économique, et d'autre part, par la baisse du crédit d'impôt affecté à ces investissements.

Bilan quantitatif, au 1^{er} mars 2011

Plan Solaire

Année	CESI	COMBI	TOTAL	Montant Subvention
2004	67	1	68	48 400 €
2005	152	10	162	121 400 €
2006	310	26	136	160 200 €
2007	212	20	232	83 950 €
2008	189	12	201	72 800 €
2009	39	3	42	42 200 €
2010 (au 01/03/2011)	35	1	36	12750 €

Bois Energie

Année	Poêle manuel	Poêle à bois + diffuseurs	Chaudière	TOTAL	Montant Subvention
2008	18	2	3	23	10 000 €
2009	26	1	10	37	20 719 €
2010 (au 01/03/2011)	14	1	7	22	14 428 €

Modalités d'attribution

En 2010, la CPA a mis en place le système de l'EcoChèque, dispositif destiné à simplifier les démarches pour les particuliers et à diminuer les procédures de gestion interne à la CPA. Le demandeur est dispensé du montage du dossier et de l'avancement des frais équivalents au montant de l'aide. Le traitement de sa demande est confié à un prestataire, le groupe Chèque déjeuner. Depuis le lancement du dispositif en septembre 2010, une quarantaine d'installateurs a conventionné avec la CPA. Ils sont ainsi devenus partenaires de l'EcoChèque du Pays d'Aix.

Ce dispositif, n'a rien modifié aux modalités d'attributions des aides, c'est pourquoi il est proposé de le reconduire à l'identique pour l'année 2011.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

VU la délibération n°2004-A091 du Conseil Communautaire du 6 février 2004 relative au Plan d'actions pour le développement de l'énergie solaire thermique en Pays d'Aix

VU la délibération n°2004-A130 du Conseil Communautaire du 24 juin 2004 relative aux conditions d'attribution d'une aide dans le cadre du Plan Solaire

VU la délibération n°2005-A013 du Conseil Communautaire du 4 février 2005 relative au Bilan du Plan Solaire 2004 et à la modification des modalités d'attribution des aides financières.

VU la délibération n°2006-A096 du Conseil Communautaire du 6 avril 2006 relative au Bilan du Plan Solaire 2005 et à l'adaptation des modalités et conditions d'attribution des aides financières.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 relative à la création d'un dispositif d'aide aux particuliers pour l'équipement en systèmes de chauffage au bois énergie.

VU la délibération n°2008-B388 du Bureau Communautaire du 7 novembre 2008 relative à la modification du dispositif d'aide aux particuliers pour l'équipement en système de chauffage au bois énergie.

VU la délibération n°2009_B413 du Bureau Communautaire du 27 novembre 2009 relative à la reconduction des aides et la modification des conditions d'attribution.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la reconduction des aides financières aux particuliers dans le cadre du Plan Solaire thermique - Bois Energie
- **DECIDER** de la reconduction des modalités d'attribution de ces aides financières
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier
- **DECIDER** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2011 1DR Section Investissement/imputation nature 2042 / fonction 832

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Aides financières aux particuliers "Plan Solaire et Bois Energies" - Reconduction des aides et des modalités d'attribution

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011